

# Photovoltaïque : produire de l'énergie pour financer vos investissements bâtiments

La production et la vente d'énergie photovoltaïque reste dans notre région une solution très intéressante pour aider au financement de bâtiments. En effet, le large ensoleillement dont nous bénéficions peut être mis en valeur et converti en électricité pour être commercialisé.

De nombreux porteurs de projets sont attirés par cette technique et réalisent sur leur toiture un générateur photovoltaïque. Les retours sur expérience (premiers générateurs en 2009) démontrent que cette technologie dans nos départements du sud de la France est très efficace avec peu de panne et des productions systématiquement supérieures aux prévisions.

Malgré l'évolution du cadre réglementaire, la baisse du prix de vente de l'électricité à EDF et des coûts de raccordement au réseau en hausse, le photovoltaïque reste très attractif et continue à proposer des équations économiques pertinentes.

### Trois raisons majeures :

✓ L'évolution technique du matériel

- Les panneaux qui sont de plus

en plus productifs au m<sup>2</sup> (un module de 2016 produit 30 % de plus qu'un module de 2009)

- Les systèmes d'intégration (support des modules) innovants et moins coûteux

- Une large gamme d'onduleurs mieux adaptés et optimisés pour le photovoltaïque en toiture.

Ces évolutions techniques qui permettent de réduire significativement les temps de pose et gé-

nèrent une économie de main d'oeuvre importante sur les chantiers.

✓ Les prix du matériel en baisse constante depuis 2009

✓ La qualité du matériel et notamment des modules qui en comparaison avec 2009 sont plus performants, mieux conçus avec des garanties matérielles et productions augmentées (aujourd'hui jusqu'à 25 ans).



## Dispositif d'appel d'offres pour les projets de plus de 100 kWc

Un nouveau cahier des charges pour les appels d'offre a été mis en place. Neuf périodes de candidature ont été définies entre 2017 et 2019, la première période de candidature est ouverte avec une date limite de dépôt des dossiers au 10 mars 2017.

### Calendrier de dépôt des candidatures

	Période de dépôt des offres		Puissance cumulée appelée (MwC)
	Du :	Au : (date limite de dépôt des offres)	
			75
1 <sup>ère</sup> période	24/02/2017	10/03/2017 à 14 h	75
2 <sup>ème</sup> période	23/06/2017	07/07/2017 à 14 h	75
3 <sup>ème</sup> période	23/10/2017	06/11/2017 à 14 h	75
4 <sup>ème</sup> période	23/02/2018	09/03/2018 à 14 h	75
5 <sup>ème</sup> période	22/06/2018	06/07/2018 à 14 h	75
6 <sup>ème</sup> période	22/10/2018	05/11/2018 à 14 h	75
7 <sup>ème</sup> période	22/02/2019	08/03/2019 à 14 h	75
8 <sup>ème</sup> période	21/06/2019	05/07/2019 à 14 h	75
9 <sup>ème</sup> période	21/10/2019	04/11/2019 à 14 h	75

Pour chaque période en France, la puissance cumulée appelée est de 75 MWC, ce qui représente environ 375 bâtiments de 200 kWc.

Les offres déposées sont notées en fonction de deux critères :

- Le prix proposé par le candidat représente 70 % de la note
- Le bilan carbone des modules représente 30 % de la note.

### LES BORNES DE PUISSANCES MODIFIÉES

Il est désormais possible de déposer des dossiers en appel d'offre de puissance allant de 100 à 500 kWc. La borne maximum a été réévaluée à 500 kWc (250 kWc dans la version antérieure) ce qui donne l'opportunité de développer des bâtiments de très grande envergure.

## Dispositif de tarifs d'achat ajustables pour les projets de moins de 100 kWc

### Les tarifs T4, tarifs réglementés

Les tarifs réglementés T4 concernent les installations photovoltaïques sur toiture de puissance inférieure à 100 kWc.

Les tarifs réglementés révisés trimestriellement à la baisse en fonction du nombre de dossiers déposés dans la période.

Puissance au kWc	Prix en €/kWh
0-9	0.242
9-36	0.127
36-100	0.121

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers Services Techniques - Tél. 05.62.61.77.13.



## La Chambre d'Agriculture du Gers vous accompagne

La Chambre d'Agriculture du Gers a accompagné depuis 2008 plus de 200 producteurs gersois d'énergie photovoltaïque dans la réalisation de leurs projets. Plusieurs groupes de porteurs de projets ont été créés et suivis avec une stratégie adaptée reposant sur la réalisation d'achats groupés de matériel. Le but étant d'obtenir des conditions préférentielles de qualité et de prix sur les centrales grâce au volume.

A titre exemple, le dernier groupe de 17 porteurs de projet accompagné en 2016 a retenu, après mise en concurrence de 10 fournisseurs de matériels et auditions des candidats présélectionnés, trois entreprises photovoltaïques pour assurer la réalisation de leurs générateurs : CAM ENERGIE, EDF ENR et TECHNIQUE SOLAIRE.

Les travaux ont d'ores et déjà débuté. Les premiers raccordements au réseau sont attendus début 2017. Le marché représente environ 3 000 000 € HT de travaux photovoltaïques hors coût du bâtiment au raccordement. Le prix moyen constaté est de **0.99 €/Wc**.

L'objectif affiché et annoncé par la Chambre d'agriculture du Gers au début de l'opération en janvier 2015 de 1.05 €/Wc a été atteint et même dépassé à la satisfaction du groupe.

Ces prix obtenus auprès des trois installateurs devraient permettre aux porteurs de projets de financer les bâtiments agricoles nécessaires à la modernisation de leurs exploitations.

**Objectif de la démarche : le générateur photovoltaïque doit financer la plus grande part possible de l'investissement (terrassement fondation structure métallique) afin que le bâtiment ne soit plus une charge uniquement supportée par les productions agricoles de l'exploitation.**

### Un cadre réglementaire stabilisé

Depuis le premier semestre 2011, le cadre réglementaire a peu évolué. Il est fondé sur deux dispositifs, un système de tarifs d'achat ajustables chaque trimestre pour les projets de moins de 100 kWc et sur un système d'appel d'offres pour les projets de plus de 100 kWc ou le porteur de projet propose un prix de vente de son électricité à la Commission de Régulation des Energies.

## Interview de M<sup>me</sup> Sandie MAGNOAC (Sabaillan) en cours d'installation en agriculture biologique sur du maraîchage et transformation de produits à la ferme

**La Volonté Paysanne du Gers : Pourquoi vous êtes-vous tourné vers les énergies renouvelables ? Et plus précisément vers le photovoltaïque ?**

**Sandie Magnoac :** A la base, j'ai une sensibilité pour les énergies renouvelables et tout ce qui touche à l'environnement. J'ai repris un projet de mon père non réalisé que nous avons fait aboutir. La vente de l'électricité photovoltaïque nous permet de financer le bâtiment de 1 600 m<sup>2</sup> de toiture (1900 m<sup>2</sup> au sol) avec un générateur photovoltaïque de 232 kWc, un bâtiment nécessaire en partie pour mon installation.

**VP : Comment jugez-vous le futur équilibre économique de votre projet ?**

**SM :** Le retour sur investissement se situe entre 15 et 18 ans ce qui reste long mais réalisable avec nos objectifs d'amortissement. C'est un moyen de financer le bâtiment qui représente environ le tiers de l'investissement total.

**VP : Concernant le financement du projet, comment la banque a réagi à votre projet d'investissement sur les énergies renouvelables ?**

**SM :** Aujourd'hui, la banque ne m'a pas posé de difficulté quant au financement de ce projet car il s'autofinance. Globalement, la banque est habituée à ce type d'investissement.

**VP : Comment avez-vous per-**

**çu notre méthodologie de travail, notamment l'achat groupé proposé par la Chambre d'Agriculture ?**

**SM :** En tant qu'ancienne responsable achats, j'ai trouvé intéressant de faire de la mutualisation groupée pour les porteurs de projet en faisant une économie d'échelle sur le prix du matériel en traitant sur le volume.

**VP : Plus généralement, comment vous pourriez qualifier l'accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture ?**

**SM :** J'ai été contente de la prestation proposée par la Chambre d'Agriculture, le conseiller a apporté une bonne expertise et un bon suivi.